



Ecoles européennes

Bureau du Secrétaire général

Réf. : 2015-11-D-6-fr-1

Orig. : FR/EN/DE

# **Les Ecoles européennes agréées Année scolaire 2015-2016 Fiches signalétiques**

---

(mise à jour du 10/11/2015)

## SCUOLA PER L'EUROPA DI PARMA

<b>AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPEENNES</b>	EFSA ( <i>European Food and Safety Authority</i> – Agence européenne pour la sécurité alimentaire)
<b>NOMBRE TOTAL D'ELEVES</b>	578
<b>SECTIONS LINGUISTIQUES</b>	IT – EN – FR
<b>NOMBRE D'ENSEIGNANTS</b>	88
<b>NOMBRE D'ELEVES SWALS</b>	77
<b>LANGUES MATERNELLES ENSEIGNEES AUX ELEVES SWALS</b>	Swals L I : Espagnol, Allemand, Portugais, Néerlandais, Grec Moderne
<b>CYCLES AGREEES</b>	Maternel, Primaire, Secondaire (S1-S7)
<b>OUVERTURE DE L'ECOLE</b>	Septembre 2004.
<b>CONVENTION D'AGREMENT ET DE COOPERATION (Cycles Maternel, Primaire et Secondaire années 1-5)</b>	Signée le : 26 juillet 2007 Dernier renouvellement : 1 septembre 2015 Période couverte : 1/09/2015 au 31/08/2018
<b>CONVENTION ADDITIONNELLE (Cycle Secondaire Années 6-7 et Bac)</b>	Signée le : 14 janvier 2009 Dernier renouvellement : 1 septembre 2015 Période couverte : 1/09/2015 au 31/08/2018
<b>ETAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGREMENT</b>	Les deux Conventions ont été renouvelées
<b>DATE DU DERNIER AUDIT</b>	23-27 mars 2015
<b>CADRE JURIDIQUE DE L'ECOLE</b>	
<p>L'enseignement des cycles primaire et secondaire suit en grande partie la réglementation des Ecoles européennes sous la responsabilité du Ministère de l'Education, des Universités et de la Recherche tout en restant dans le cadre juridique de l'enseignement public italien.</p> <p>La nouvelle loi 115 du 3 août 2009 et le Décret y relatif ont donné à la Scuola per l'Europa di Parma une personnalité juridique distincte à partir du 1er septembre 2010. Ce décret régit l'organisation administrative de l'école, son statut juridique ainsi que la rémunération et le recrutement de son personnel.</p>	

# CENTRE FOR EUROPEAN SCHOOLING DUNSHAUGHLIN

<b>AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPEENNES</b>	FVO ( <i>EU Food and Veterinary Office</i> – Office alimentaire et vétérinaire de l’Union européenne)
<b>NOMBRE TOTAL D’ELEVES</b>	42
<b>SECTIONS LINGUISTIQUES</b>	EN
<b>NOMBRE D’ENSEIGNANTS</b>	15 (Directeur inclus)
<b>NOMBRE D’ELEVES SWALS</b>	40
<b>LANGUES MATERNELLES ENSEIGNEES AUX ELEVES SWALS</b>	Swals L I : Allemand, espagnol, français, finnois, grec, hongrois, italien, lituanien, néerlandais, polonais, portugais, suédois
<b>CYCLES AGREEES</b>	Maternel, Primaire, Secondaire (S1-S5)
<b>OUVERTURE DE L’ECOLE</b>	Septembre 2002
<b>CONVENTION D’AGREMENT ET DE COOPERATION (Cycles Maternel, Primaire et Secondaire années 1-5)</b>	Signée le : 16 août 2007 Dernier renouvellement : 14/05/2014 Période couverte : 1/09/2011 au 31/08/2014
<b>CONVENTION ADDITIONNELLE (Cycle Secondaire Années 6-7 et Bac)</b>	Signée le : Sans objet
<b>ETAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D’AGREMENT</b>	La Convention d’agrément devra être renouvelée en 2017 après approbation d’un nouveau rapport d’audit.
<b>DATE DU DERNIER AUDIT</b>	18-22/11/2013
<b>CADRE JURIDIQUE DE L’ECOLE</b>	
<p>Le CES a le statut d’école publique et fonctionne en collaboration avec deux écoles <i>Irlandaises</i> : <i>Saint Seachnall’s National School</i> (école primaire publique) et le <i>Dunshaughlin Community College</i> (école secondaire publique).</p> <p>Un grand nombre d’aspects administratifs dans le contexte du système d’éducation irlandais sont centralisés par le Ministère de l’Education et des Sciences. Ce ministère édicte des règlements concernant la reconnaissance des écoles, fixe les programmes, établit des règles de gestion des écoles, négocie les salaires des professeurs, etc.</p>	

# ECOLE INTERNATIONALE PROVENCE ALPES-COTE D'AZUR A MANOSQUE

<b>AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPEENNES</b>	Programme ITER
<b>NOMBRE TOTAL D'ELEVES</b>	112
<b>SECTIONS LINGUISTIQUES</b>	EN
<b>NOMBRE D'ENSEIGNANTS</b>	38
<b>NOMBRE D'ELEVES SWALS</b>	0
<b>LANGUES MATERNELLES ENSEIGNEES AUX ELEVES SWALS</b>	–
<b>CYCLES AGREEES</b>	Secondaire (années 1-7)
<b>OUVERTURE DE LA SECTION ANGLOPHONE EUROPEENNE</b>	Septembre 2009
<b>CONVENTION D'AGREMENT ET DE COOPERATION (Cycle Secondaire années 1-5)</b>	Signée le : 24 mai 2011 Dernier renouvellement : 18 septembre 2015 Période couverte : 01/09/2015 à 31/08/2018
<b>CONVENTION ADDITIONNELLE (Cycle Secondaire Années 6-7 et Bac)</b>	Signée le : 04/09/2012 Dernier renouvellement : 18 septembre 2015 Période couverte : 01/09/2015 à 31/08/2018
<b>ETAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGREMENT</b>	La Convention d'agrément et la Convention additionnelle ont été renouvelées en septembre 2015.
<b>DATE DU DERNIER AUDIT</b>	23-27 mars 2015
<b>CADRE JURIDIQUE DE L'ECOLE</b>	
<p>L'école Internationale est composée d'une école primaire et de deux EPLE (Etablissement Public Local d'Enseignement).</p> <p>L'école est publique, relève du droit français et respecte le principe de gratuité des études quel que soit le type d'élèves.</p> <p>L'enseignement européen à l'Ecole internationale à Manosque est destiné prioritairement aux enfants du personnel ITER. La section européenne anglophone a été créée à la demande de la Commission pour scolariser les enfants du personnel d'Euratom, une agence européenne.</p> <p>La section anglophone au cycle secondaire a ouvert en septembre 2009.</p>	

# ECOLE EUROPEENNE DE STRASBOURG

<b>AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPEENNES</b>	132 élèves : Commission européenne : 20 élèves Parlement européen : 33 élèves Cour de justice de l'Union européenne : 17 élèves Cour des comptes : 2 élèves Médiateur européen : 33 élèves EEAS: 1 élève UE LISA : 25 élèves CEPOL : 1 élève.
<b>NOMBRE TOTAL D'ELEVES</b>	980 élèves : 95 : cycle maternel + 366 : cycle primaire + 519 : cycle secondaire
<b>SECTIONS LINGUISTIQUES</b>	EN, DE, FR
<b>NOMBRE D'ENSEIGNANTS</b>	Ecole maternelle : 4 Ecole primaire : 15 Ecole secondaire : 60
<b>NOMBRE D'ELEVES SWALS</b>	0
<b>LANGUES MATERNELLES ENSEIGNEES AUX ELEVES SWALS</b>	Swals L I : /
<b>CYCLES AGREEES</b>	Maternel, Primaire, Secondaire (S1-S7)
<b>OUVERTURE DE L'ECOLE</b>	Septembre 2008
<b>CONVENTION D'AGREMENT ET DE COOPERATION (Cycle Maternel, Primaire et Secondaire années 1-5)</b>	Signée le : 16 novembre 2009 Dernier renouvellement : 15/05/2015 Période couverte : 01/09/2014 au 31/08/2017
<b>CONVENTION ADDITIONNELLE (Cycle Secondaire Années 6-7 et Bac)</b>	Signée le 21 mai 2013
<b>ETAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGREMENT</b>	Renouvellement de la Convention d'agrément et de la Convention additionnelle le 15/05/2015.
<b>DATE DU DERNIER AUDIT</b>	29 septembre 2014 – 03 octobre 2014
<b>CADRE JURIDIQUE DE L'ECOLE</b>	
<p>L'enseignement des cycles primaire et secondaire suit en grande partie la réglementation des Ecoles européennes tout en restant dans le cadre juridique de l'enseignement public français.</p> <p>Les cycles maternel et primaire constituent, sur le plan juridique et administratif, une école publique autonome. La Ville de Strasbourg y exerce sa responsabilité habituelle sur les locaux, l'équipement, la maintenance, le fonctionnement général, la restauration et les personnels de service.</p> <p>Un nouveau bâtiment, regroupant tous les cycles, a été construit dans la zone où les institutions européennes sont implantées. L'ouverture de la nouvelle école s'est faite le 1<sup>er</sup> septembre 2015.</p> <p>L'Ecole de Strasbourg respecte le principe de la gratuité des études, quel que soit le type d'élèves.</p> <p>Le financement de l'école, y compris les actions de coopération avec les Ecoles européennes, est assuré par l'Etat et les collectivités territoriales.</p>	

# SCHOOL OF EUROPEAN EDUCATION, HERAKLION

<b>AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPEENNES</b>	ENISA ( <i>European Network and Information Security Agency</i> – Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information)
<b>NOMBRE TOTAL D'ELEVES</b>	217 (Maternelle : 29 / Cycle Primaire : 109 / Cycle Secondaire : 79)
<b>SECTIONS LINGUISTIQUES</b>	EL, EN
<b>NOMBRE D'ENSEIGNANTS</b>	35
<b>NOMBRE D'ELEVES SWALS</b>	Cycle Primaire Swals L I : 5 Cycle Secondaire Swals L I : /
<b>LANGUES MATERNELLES ENSEIGNEES AUX ELEVES SWALS</b>	Swals L I : Français, Lituanien, Letton, Italien, Portugais
<b>CYCLES AGREEES</b>	Maternel, Primaire et Secondaire (S1-S7)
<b>OUVERTURE DE L'ECOLE</b>	Septembre 2005
<b>CONVENTION D'AGREMENT ET DE COOPERATION (Cycle Maternel et Primaire)</b>	Signée le : 15 octobre 2008 Dernier renouvellement : 14/05/2014 Période couverte : 1/09/2013 au 31/08/2015
<b>CONVENTION D'AGREMENT ET DE COOPERATION (Secondaire années 1-5)</b>	Signée le : 03/09/2012
<b>CONVENTION ADDITIONNELLE (Cycle Secondaire Années 6-7 et Bac)</b>	Signée le : 14/05/2014 Période couverte : 1/09/2013 au 31/08/2015
<b>ETAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGREMENT</b>	Les trois cycles ont été renouvelés pour une période de 2 ans, c'est-à-dire, jusqu'au 31 août 2015.
<b>DATE DU DERNIER AUDIT</b>	4-8/5/2015
<b>CADRE JURIDIQUE DE L'ECOLE</b>	
<p>L'Etablissement d'enseignement européen à Héraklion est une école publique subventionnée créée en 2005.</p> <p>Sur le plan administratif, l'EEEH dépend de la Direction régionale de l'éducation en Crète et relève de son autorité directe. L'autorité hiérarchique supérieure de l'EEEH est le Secrétariat à l'enseignement interculturel et aux études grecques à l'étranger du Ministère grec de l'éducation nationale et des affaires religieuses.</p>	

# EUROPEAN SCHOOLING HELSINKI

<b>AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPEENNES</b>	ECHA ( <i>European Chemicals Agency</i> – Agence européenne des produits chimiques) : 146 élèves Autres catégorie I : 17 élèves
<b>NOMBRE TOTAL D'ELEVES</b>	281
<b>SECTIONS LINGUISTIQUES</b>	EN – FR – FI
<b>NOMBRE D'ENSEIGNANTS</b>	59
<b>NOMBRE D'ELEVES SWALS</b>	63
<b>LANGUES MATERNELLES ENSEIGNEES AUX ELEVES SWALS</b>	SWALS L I : RO, CS, LT, PL, SV, EL, PT, LV, IT, DE, BG, ET, ES, SK, NL, (ONL: MT, GA)
<b>CYCLES AGREEES</b>	Maternel, Primaire, Secondaire (années 1-7)
<b>OUVERTURE DE L'ECOLE</b>	Septembre 2008
<b>CONVENTION D'AGREMENT ET DE COOPERATION (Cycle Maternel, Primaire et Secondaire, années 1 à 5)</b>	Signée le : 20/01/2009 Dernier renouvellement : 14/05/2014 Période couverte : 01/09/2014 – 31/08/2017
<b>CONVENTION ADDITIONNELLE (Cycle Secondaire Années 6-7 et Bac)</b>	Signée le : 26/05/2011 Dernier renouvellement : 14/05/2014 Période couverte : 01/09/2014 au 31/08/2017
<b>ETAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGREMENT</b>	L'Ecole est couverte par des Conventions valables jusqu'en août 2017.
<b>DATE DU DERNIER AUDIT</b>	25-29/11/2013
<b>CADRE JURIDIQUE DE L'ECOLE</b>	
<p>Le 1<sup>er</sup> janvier 2008, une proposition de loi élaborée par le Ministère de l'éducation fut votée afin de permettre la création de l'Etablissement d'enseignement européen à Helsinki et d'organiser l'enseignement sur la base des programmes des Ecoles européennes en ce qui concerne aussi bien la structure de l'enseignement que le programme d'études. Un amendement au texte de Loi a ensuite été adopté afin de permettre la scolarisation d'élèves de catégorie II à partir de l'année scolaire 2009-2010.</p> <p>L'EEEH est une école publique administrée par l'Etat finlandais qui conclut annuellement un contrat de prestation avec le Conseil national de l'Education. Le programme des cours de l'EEEH a été approuvé par la Direction générale de l'enseignement de Finlande en juillet 2008.</p>	

# EUROPESE SCHOOL DEN HAAG RIJNLANDS LYCEUM

<b>AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPEENNES</b>	Europol, Eurojust, EPO, ESA/ESTEC, Commission européenne
<b>POPULATION SCOLAIRE TOTALE</b>	679
<b>SECTIONS LINGUISTIQUES</b>	Maternel : NE, EN, ES, FR, DE Primaire : EN (P1-P5), NE (P1-P5), ES (P1-P5), FR (P1-P4), DE (P1) Secondaire : EN (S1-S4), FR (S1-S3), NE (S1-S3)
<b>NOMBRE D'ENSEIGNANTS</b>	50 enseignants du primaire et 7 assistants enseignants du primaire 25 enseignants du secondaire Nombre total d'enseignants : 82
<b>NOMBRE DE SWALS</b>	Total SWALS: 315 Nombre de SWALS avec langues maternelles enseignées : 185 Nombre de SWALS sans langues maternelles enseignées : 130
<b>LANGUES MATERNELLES ENSEIGNEES AUX SWALS</b>	Maternel : IT, FI, GR Primaire : IT (P1-P5), FI (P1,P2), DE (P1-P5), FR (P5), GR (P1, P2) Secondaire : DE, IT, ES
<b>NIVEAUX D'ETUDES AGREES</b>	Maternel, primaire et secondaire S1 – S5
<b>OUVERTURE DE L'ECOLE</b>	août 2012. L'Ecole a ouvert le cycle secondaire à partir de septembre 2014 (S1 – S3) et à partir de septembre 2015 le niveau S4a été ouvert.
<b>CONVENTION D'AGREMENT ET DE COOPERATION (maternelle, primaire)</b>	L'Ecole a signé une Convention d'agrément pour les cycles maternel et primaire (11 janvier 2013). Une Convention a été également signée pour le cycle secondaire (S1 à S5) le 15 mai 2015.
<b>CONVENTION ADDITIONNELLE (6e-7e secondaire et Baccalauréat européen)</b>	/
<b>ETAPE ACTUELLE DE LA PROCEDURE D'AGREMENT</b>	Le cycle des Maternelles et Primaires est couvert jusqu'en août 2016. Les secondaires, S1 à S5, sont couverts jusqu'en août 2017.
<b>DATE DU DERNIER AUDIT</b>	17-21/11/2014 (visant à l'agrément de la 1 <sup>ère</sup> à la 5 <sup>e</sup> secondaire).
<b>CADRE JURIDIQUE DE L'ECOLE</b>	
<p><i>L'Europese School Den Haag</i> jouira du même statut juridique que les autres écoles nationales néerlandaises proposant une scolarité internationale et recevra, comme toutes les écoles publiques des Pays-Bas, une subvention récurrente du Ministère de l'éducation nationale. Outre cette enveloppe régulière, l'école percevra une subvention complémentaire pour l'enseignement international, à l'instar de toutes les écoles néerlandaises subventionnées par l'Etat proposant une scolarité internationale. Le Ministère néerlandais de l'éducation nationale exercera sa tutelle juridique sur les</p>	



aspects pédagogiques et administratifs. Conformément à la réglementation néerlandaise, de nombreuses responsabilités ont été déléguées au Conseil d'administration de l'Ecole – c'est-à-dire au(x) Directeur(s) exécutif(s) de la *Rijnlands Lyceum Foundation* – qui délèguera à son tour, conformément au droit néerlandais, la plupart de ses propres responsabilités au Directeur mais supervisera l'école du point de vue de ses finances, de ses obligations juridiques et de la qualité de l'enseignement. Le Conseil d'administration agira également en tant qu'employeur officiel de tout le personnel. Le Directeur sera chargé de la bonne organisation de l'Ecole et de sa gestion quotidienne. L'Ecole relèvera de la supervision de l'Inspectorat néerlandais de l'éducation. Le Conseil d'administration de l'Ecole – c'est-à-dire le(s) Directeur(s) exécutif(s) de la *Rijnlands Lyceum Foundation* – sera responsable en dernier ressort.

# EUROPAISCHE SCHULE RHEINMAIN, BAD VILBEL

<b>AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPEENNES</b>	Banque centrale européenne EIOPA
<b>NOMBRE TOTAL D'ELEVES</b>	1242 (42 nationalités)
<b>SECTIONS LINGUISTIQUES</b>	EN – DE L1: DE – EN (toutes les langues des Etats de membre en cas de besoin) LII: DE, EN, FR
<b>NOMBRE D'ENSEIGNANTS</b>	95
<b>NOMBRE D'ELEVES SWALS</b>	11
<b>LANGUES MATERNELLES ENSEIGNEES AUX ELEVES SWALS</b>	ES
<b>CYCLES AGREEES</b>	L'école propose en 2015/2016 toutes les classes de pré-primaire jusqu'à S7.
<b>OUVERTURE DE L'ECOLE</b>	02 Septembre 2012
<b>CONVENTION D'AGREMENT ET DE COOPERATION (Cycle Maternel, Primaire et Secondaire, années 1 à 5)</b>	Signée à Bruxelles le 08/05/2013
<b>CONVENTION ADDITIONNELLE (Cycle Secondaire Années 6-7 et Bac)</b>	Accréditation complète
<b>ETAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGREMENT</b>	L'Ecole est sous convention jusqu'au 31/08/2015. Un audit sera mené en février 2015 pour l'agrément des 6 <sup>e</sup> et 7 <sup>e</sup> années du cycle secondaire.
<b>DATE DU DERNIER AUDIT</b>	02-06/03/2015
<b>CADRE JURIDIQUE DE L'ECOLE</b>	
<p>Selon la Loi fondamentale de la République fédérale d'Allemagne, l'ensemble du système scolaire allemand est placé sous le contrôle de l'État. Cette loi garantit le droit d'établissement des écoles privées et dispose qu'en tant qu'écoles se substituant aux écoles publiques, les écoles privées sont soumises à l'obtention d'un agrément délivré par l'État et sont régies par les lois locales.</p> <p>Par voie du Journal officiel<sup>1</sup>, le statut des Écoles européennes a été intégré dans le droit allemand à compter d'octobre 2004. En Allemagne, les Écoles européennes bénéficient donc d'un traitement égal à celui des écoles relevant du droit public.</p>	

<sup>1</sup> Journal officiel 1996 Section II Page 2559.

# ECOLE EUROPEENNE DE TALLINN

<b>AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPEENNES</b>	Commission européenne : 1 élève Parlement européen : 1 élève Agence européenne des systèmes d'information de l'Union européenne ( <i>European Agency for the operational management of large-scale IT systems in the area of freedom, security and justice</i> – UE-LISA): 15 élèves
<b>NOMBRE TOTAL D'ELEVES</b>	168
<b>SECTIONS LINGUISTIQUES</b>	EN (M1-S5)
<b>NOMBRE D'ENSEIGNANTS</b>	41 professeurs 8 assistants professeurs
<b>NOMBRE D'ELEVES SWALS</b>	39
<b>LANGUES MATERNELLES ENSEIGNEES AUX ELEVES SWALS</b>	Swals L I : allemand, espagnol, estonien, finlandais, français, italien.
<b>CYCLES AGREEES</b>	Maternelle, primaire et secondaire (S1-S5)
<b>OUVERTURE DE L'ECOLE</b>	L'école a ouvert officiellement le 26 août 2013 (M1-S3)
<b>-CONVENTION D'AGREMENT ET DE COOPERATION -(Cycle Maternel, Primaire et Secondaire, années 1 à 5) -CONVENTION ADDITIONNELLE (Cycle Secondaire Années 6-7 et Bac)</b>	Convention signée le 11/02/2014 Période couverte : 01/09/2013 – 31/08/2016/
<b>ETAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGREMENT</b>	L'école est sous convention jusqu'au 31/08/2016. Le dossier de conformité pour le cycle secondaire, S6-S7, sera examiné par le Conseil supérieur les 1-3 décembre 2015.
<b>DATE DU DERNIER AUDIT</b>	16-20/09/2013
<b>CADRE JURIDIQUE DE L'ECOLE</b>	L'Ecole européenne de Tallinn a été établie en tant qu' <b>école privée</b> puisque, en vertu de la législation estonienne actuelle, c'est la seule manière de pouvoir imposer un minerval. L'école est la propriété de la Fondation d'Etat Innove, qui est une organisation sans but lucratif. La fondation Innove est entre autres responsable de la mise en œuvre de la politique pédagogique dans le domaine de l'enseignement général. La loi estonienne sur l'éducation (§ 16 de la Loi sur les établissements d'enseignement élémentaire et secondaire supérieur) permet la mise en œuvre complète des programmes des Ecoles européennes.

# ECOLE EUROPEENNE DE COPENHAGUE

<b>AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPEENNES</b>	Agence européenne pour l'environnement (AEE) – Bureau d'information du Parlement européen (BIPE) – Bureau de représentation européen au Danemark (BRE)
<b>NOMBRE TOTAL D'ELEVES</b>	Actuellement 140 étudiants Une fois totalement opérationnelle, l'école devrait compter 900 élèves.
<b>SECTIONS LINGUISTIQUES</b>	Danois et anglais. La troisième section linguistique devrait débuter en août 2018. Le choix de la langue n'a pas encore été décidé et dépendra du nombre d'élèves.
<b>NOMBRE D'ENSEIGNANTS</b>	7 enseignants à temps plein, 2 professeurs de langue, 1 enseignant à temps partiel
<b>NOMBRE D'ELEVES SWALS</b>	1
<b>LANGUES MATERNELLES ENSEIGNEES AUX ELEVES SWALS</b>	Pas encore connu
<b>CYCLES AGREEES</b>	L'Ecole entend d'abord ouvrir deux sections (EN et DA) au niveau Maternelle. L'Ecole planifie d'ouvrir S6 en août 2024 et d'organiser sa première session de baccalauréat européen en 2025-2026. <b>Les cycles Maternelle et Primaire ont été accrédités (Convention signée le 10.09.2015).</b>
<b>OUVERTURE DE L'ECOLE</b>	Août 2014
<b>-CONVENTION D'AGREMENT ET DE COOPERATION -(Cycle Maternel, Primaire et Secondaire, années 1 à 5) -CONVENTION ADDITIONNELLE (Cycle Secondaire Années 6-7 et Bac)</b>	L'Ecole est couverte par une Convention d'Agrément du 01/09/2015 au 31/08/2018.
<b>ETAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGREMENT</b>	Le développement des niveaux secondaires sera progressif. L'ouverture de S6 ne peut être attendue que d'ici 2014.
<b>DATE DU DERNIER AUDIT</b>	Un premier audit a été réalisé les 23-27 février 2015
<b>CADRE JURIDIQUE DE L'ECOLE</b>	<p>La nouvelle Ecole européenne de Copenhague fera partie du <i>Sankt Annæ Gymnasium</i> qui regroupe plusieurs établissements : une école primaire, une manécanterie et un lycée (<i>Gymnasium</i> en danois). Le nouveau Campus de Sankt Annæ (y compris l'ESC) sera dirigé par un Directeur du campus et un « Conseil de campus ».</p> <p>Le Directeur de l'Ecole européenne de Copenhague sera responsable, en collaboration avec le Directeur du Campus de Sankt Annæ (à qui incombera la responsabilité d'ensemble), du fonctionnement de l'Ecole européenne de Copenhague et le Conseil de l'Ecole européenne de Copenhague sera représenté au Conseil de campus. Grâce à ce lien étroit entre l'Ecole européenne de Copenhague et les autres établissements du <i>Sankt Annæ Gymnasium</i>, l'Ecole européenne de Copenhague bénéficiera de l'expérience et du réseau du <i>Sankt Annæ Gymnasium</i>. Ce dernier est très renommé en tant que cadre musical unique en son genre et réputé pour ses très bons résultats académiques et son profil international, avec des écoles partenaires dans le monde entier.</p>

# SCUOLA EUROPEA DI BRINDISI

<b>AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPEENNES</b>	UNLB (Base de soutien logistique des Nations Unizq)
<b>NOMBRE TOTAL D'ELEVES</b>	197 (M1-M2/ P1-P5/S1-S3). 95 ( S4- S5- S6 )
<b>SECTIONS LINGUISTIQUES</b>	L'ouverture de deux sections EN et IT est planifiée.
<b>NOMBRE D'ENSEIGNANTS</b>	Maternelle : 7 Primaire : 14 Secondaire : 13 Secondaire : S4- S5- S6 : 34
<b>NOMBRE D'ELEVES SWALS</b>	16 (M1-M2/ P1-P5/S1-S3). 8 (S4-S5-S6)
<b>LANGUES MATERNELLES ENSEIGNEES AUX ELEVES SWALS</b>	1
<b>CYCLES AGREEES</b>	L'école planifie d'ouvrir les cycles maternelle, primaire et secondaire (jusqu'à S7).
<b>OUVERTURE DE L'ECOLE</b>	Septembre 2014
<b>-CONVENTION D'AGREMENT ET DE COOPERATION -(Cycle Maternel, Primaire et Secondaire, années 1 à 5) -CONVENTION ADDITIONNELLE (Cycle Secondaire Années 6-7 et Bac)</b>	A signer
<b>ETAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGREMENT</b>	Le dossier d'intérêt général présenté a été approuvé par le Conseil supérieur. Un dossier de conformité a été présenté au Conseil supérieur de décembre 2014 et approuvé. Un audit a été organisé et le rapport d'audit a été approuvé par le Conseil supérieur.
<b>DATE DU DERNIER AUDIT</b>	23-27 Mars 2015.
<b>CADRE JURIDIQUE DE L'ECOLE</b>	
<p>Les écoles sélectionnées pour l'enseignement européen sont deux écoles d'Etat : L'« Istituto Comprensivo Centro », pour les classes allant de maternelle à S3 (autorisé par décret ministériel N° 143 du 1/03/2013) et le « Liceo Scientifico Fermi-Monticelli » pour les classes de S4 à S7. Un décret gouvernemental doit être signé au Ministère de l'Education pour la mise sur pied d'un cycle secondaire conforme au modèle européen. Le siège de l'école européenne pour le cycle allant du cycle maternel au cycle secondaire moyen est l'école « Salvemini », qui fait partie de l'« Istituto Comprensivo Centro ». Pour les classes de la 4<sup>e</sup> à la 7<sup>e</sup> année du Secondaire, le siège de la Via Nicola Brandi au Liceo Scientifico « Fermi-Monticelli » de Brindisi est disponible.</p> <p>Le cycle secondaire complet existera probablement à partir de septembre 2017.</p>	

# EUROPA SCHOOL UK

<b>AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPEENNES</b>	EFDA-JET, Commission européenne, Agence européenne du médicament, Agence spatiale européenne, etc.
<b>NOMBRE TOTAL D'ELEVES</b>	366
<b>SECTIONS LINGUISTIQUES</b>	EN, FR, DE
<b>NOMBRE D'ENSEIGNANTS</b>	20
<b>NOMBRE D'ELEVES SWALS</b>	Néant
<b>LANGUES MATERNELLES ENSEIGNEES AUX ELEVES SWALS</b>	Néant
<b>CYCLES AGREEES</b>	Maternelle et primaire
<b>OUVERTURE DE L'ECOLE</b>	1 Septembre 2012
<b>-CONVENTION D'AGREMENT ET DE COOPERATION -(Cycle Maternel, Primaires) -CONVENTION ADDITIONNELLE (Cycle Secondaire Années 6-7 et Bac)</b>	Les cycles maternel et primaire sont agréés pour la période du 01.09.2014 au 31.08.2017.
<b>ETAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGREMENT</b>	Convention d'agrément signée le 26.01.2015. Le dossier de conformité pour le cycle secondaire (S1-S7) a été approuvé par le Conseil supérieur des 15-17 avril 2015.
<b>DATE DU DERNIER AUDIT</b>	16-20 Juin 2014
<b>CADRE JURIDIQUE DE L'ECOLE</b>	
<p>La « Europa School UK » a ouvert ses portes, en tant qu'école européenne agréée (école libre subventionnée par l'Etat), sur le site de l'Ecole européenne de Culham qui, elle, fermera ses portes le 31 août 2017.</p> <p>En septembre 2017, les trois cycles complets de la Europa School UK (Maternelle, Primaire et Secondaire) seront fonctionnels.</p> <p>La ESUK n'aura pas le droit de facturer un minerval : son financement proviendra du gouvernement britannique à travers le Ministère de l'éducation et dépendra du nombre d'élèves.</p>	